

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 02/06/2017	Dossier complet le : 02/06/2017	N° d'enregistrement : 2017-ARA-DP-00593

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation d'exploiter une installation de traitement des matériaux, une usine de préfabriqués en béton et une centrale à béton prêt à l'emploi

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **Plattard** Prénom **Jacques**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **PLATTARD SAS**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **Plattard Jacques, Président de PLATTARD SAS**

RCS / SIRET **553 780 198 000 14** Forme juridique **Société par actions simplifiée**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	2515-1. Broyage, concassage et criblage d'une puissance installée > à 550 kW (A). 2518. Production de béton prêt à l'emploi d'une capacité de malaxage de 4 m ³ (E). 2522. Fabrication de produits en béton d'une puissance totale installée de 239 kW (D).
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	2517. Station de transit de blocs en béton de l'ordre de 15 000 m ² (E).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La configuration de la centrale à béton prêt à l'emploi et de l'usine à blocs de béton restera identique à la situation actuelle. Seule l'installation de traitement des granulats subira des modifications dans le cadre du projet.

Il est ainsi prévu de démanteler l'actuelle installation de traitement des matériaux sur la parcelle 1 de la section BC de la commune de Villefranche-sur-Saône.

Par la suite, sera reconstruite et réorganisée une nouvelle installation de traitement sur la parcelle 3 de la section BC, au sud du site. Au préalable, le bâtiment d'entrepôt présent sur la parcelle sera également démolie (Permis de démolition PD 692641600010).

4.2 Objectifs du projet

- 1) La présente démarche permettra une simplification administrative en unifiant les différentes activités sur le site de Plattard (installation de traitement des matériaux, centrale à béton, usine de blocs en béton) au sein d'un arrêté préfectoral unique.
- 2) La reconstruction/réorganisation de la nouvelle installation de traitement des matériaux sur la parcelle 3 de la section BC permettra de :
 - diversifier l'origine des matériaux ;
 - moderniser l'installation de traitement ;
 - augmenter la capacité de l'installation ;
 - diminuer les nuisances de bruits et de poussières vis-à-vis du voisinage par la mise en place d'une enceinte fermée autour de l'installation équipée d'une isolation phonique.

Il est à noter que le projet se situe sur une zone à vocation industrielle, déjà artificialisée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de travaux consistera au démontage de l'actuelle installation de traitement des granulats et en l'implantation de la nouvelle.

La durée totale des travaux prévue est de 6 mois.

La construction de la nouvelle installation débutera par des travaux de génie civil sur l'actuel quai de déchargement. Puis l'installation à proprement parler sera implantée avec la mise en place des cribles, du concasseur et des bandes transporteuses (cf. plan du projet en Annexe 4). Enfin, la station de recyclage des eaux de process sera installée. La prise d'eau dans la Saône restera la même qu'actuellement (autorisée par la convention du 8 juin 2009 avec les Voies Navigables de France et par les arrêtés préfectoraux en vigueur).

Les travaux de démantèlement de l'actuelle installation, du local technique associé et de la station de traitement des eaux seront effectués dans le même temps. Les matériaux seront acheminés vers un centre de recyclage des déchets ferreux et non ferreux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'installation de traitement aura une capacité totale de 1 200 kW (elle est de 413 kW actuellement). La production de matériaux concassés, semi-concassés et roulés prévue, sortant de l'installation de traitement sera de 300 tonnes/heures soit environ 500 000 tonnes/an.

Les matériaux produits visent à alimenter l'usine à blocs et la centrale à béton prêt à l'emploi ainsi que les usines de préfabrication du groupe PLATTARD situé avenue de la plage (voir annexe 5).

La centrale à béton et l'usine à blocs de béton garderont leurs configurations actuelles. La production annuelle de béton prêt à l'emploi est et sera de l'ordre de 80 000 m³. La production annuelle de préfabriqués en béton est et sera de l'ordre de 130 000 tonnes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Autorisation au titre de la rubrique 2515-1 du code de l'environnement (puissance des installations de broyage, concassage et criblage de minéraux naturels ou artificiels supérieur à 550 kW)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	64 795 m ²
Puissance totale de l'installation de traitement des matériaux	1 200 kW
Puissance de compression de la centrale à béton	22 kW
Capacité de malaxage de la centrale à béton	4 m ³
Puissance de vibration et de malaxage de l'usine à blocs de béton	225 kW
Puissance de compression de l'usine à blocs de béton	15 kW
Espace de stockage de blocs en béton	entre 15 000 et 20 000 m ²
Débit total de prélèvement d'eau dans la Saône	environ 150 m ³ /j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Avenue de la Plage
Port de Frans
69 400 Villefranche-sur-Saône

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 44' 59" E Lat. 45° 58' 47" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'actuelle installation de traitement possède une puissance installée de broyage, concassage et criblage de 413 kW. Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 18 octobre 1995, obtenue après instruction d'une demande d'autorisation incluant une étude d'impact et une enquête publique. Par ailleurs, les autres activités sont autorisées par :
- centrale à béton : arrêté préfectoral du 28 avril 2003 (Plattard béton);
- usine à blocs : récépissé de déclaration du 27 mai 1998 (Plattard industrie).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 " Val de Saône méridional ". Cependant, le site actuel et le projet se situent sur des terrains entièrement artificialisés.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'Environnement de l'Etat 2015 - 2018 (Approuvé le 27 février 2015)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Recoupe la continuité écologique de zones humides sur la rive droite de la zone. Néanmoins, la ripisylve présente en bordure du site est très dégradée et fragmentée. La qualité de corridor écologique de cette dernière est ainsi très altérée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRni) du Val de Saône (prescrit le 11 mai 2009 et approuvé le 26 décembre 2012)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone Spéciale de Conservation (ZSC) "Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval" à 5 km en amont (nord) du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvements dans la Saône pour les eaux de process d'un débit total de 150 m ³ /jour maximum pour toutes les activités (équivalent à 0.01 % du débit de la Saône). Les prélèvements sont autorisés par la convention du 8 juin 2009 avec les Voies Navigables de France (438 000 m ³ /an prélevable) ainsi que par les arrêtés préfectoraux du 28 avril 2003 (centrale à béton) et du 18 octobre 1995 (actuelle installation de traitement). => Impact très faible, négatif, direct, permanent et à long terme. Baisse de plus de 50 % des prélèvements dans le cadre du projet
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sols sont artificialisés. Les haies en limite d'emprise du site seront maintenues.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'impact possible, car site en aval hydraulique du site Natura 2000 le plus proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transport de matières dangereuses par voies routière (adjuvants, fioul). Risque de pollution accidentel. => Impact très faible, négatif, direct, permanent et à long terme.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation : aléa modéré à fort. Des prescriptions constructives s'appliquent sur les terrains et seront respectées. => Impact très faible, négatif, direct, permanent et à long terme
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrivée des matériaux par barges sur la Saône. Les matériaux produits par l'installation de traitement alimentent les unités industrielles du groupe Départ de béton prêt à l'emploi et blocs de béton par camions. Pas d'augmentation à priori du trafic. => Impact très faible, négatif, direct, permanent et à long terme.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruit lié aux installations du site. Bruit lié à l'environnement du site (autres activités de la zone industrielle). => Impact moyen, négatif, direct, permanent et à long terme.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Vibrations liées à la presse à blocs dans l'usine à blocs de béton. Peu de ressenti et loin des habitations les plus proches (230 m). => Impact négligeable.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Emissions lumineuses liées à l'exploitation du site en période nocturne. Projet situé dans une zone industrielle (éclairage public, autres activités de la zone). => Impact très faible, négatif, direct, permanent et à long terme.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet de poussières, limités par traitement sous eau d'un gisement aluvionnaire. => Impact très faible, négatif, direct, permanent et à long terme.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet d'eaux pluviales dans le réseau de la commune après leur passage dans un séparateur à hydrocarbure. Contrôle régulier (annuel). Recyclage des eaux de process. => Impact négligeable.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de boues de process, par un système de filtre presse, en sortie de la centrale à béton et de l'installation de traitement des matériaux, qui sont temporairement stockées sur le site avant d'être évacuées en centre agréé. => Impact faible, négatif, direct, permanent et à long terme.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Amélioration de l'intégrité paysagère par le bardage de l'installation de traitement sur un site industriel. Zone industriel hors périmètre de protection des monuments historiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

sans objet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

sans objet.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Bruit : Confinement de l'installation de traitement au sein d'un bâtiment équipé d'une isolation isophonique. Maintien et entretien des écrans boisés et des merlons existant en bordure du site. Vérification générale périodique des engins du site (Réduction). Contrôle périodique des émissions de bruits (Suivi).
- Poussière : Bâchage obligatoire des camions, stockage des matériaux en trémie, stockage des déchets (boues) dans des bâtiment fermés (Evitement). Arrosage des pistes et des stocks de granulats en période sèche, limitation de la vitesse des engins à 10 km/h sur le site (Réduction). Contrôle périodique des émission de poussières (Suivi).
- Paysage et visibilité : Respect des règles du PLU (hauteur, couleur). Maintien et entretien des écrans boisés existants en bordure du site (Réduction).
- Gestion des eaux : Recyclage des eaux de process, aucun rejet dans le milieu naturel, utilisation d'un produit floculant inerte (Evitement). Contrôle périodique des installation de recyclage des eaux de process. Contrôle des eaux pluviales (Suivi).
- Gestion des pollutions accidentelles : Entretien, ravitaillement et stationnement des engins sur aire étanche. Contrôle des inertes extérieurs (Evitement). Utilisation des kits de pollution présents dans les engins, évacuation des terres souillées par un organisme agréé (Réduction).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le choix du projet a été porté par une démarche industrielles globale de PLATTARD SAS liée à la nécessité de pérenniser l'entreprise dans un contexte économique en pleine évolution. La volonté de la société de combiner l'efficacité de production et le respect de l'environnement s'inscrit dans une approche circulaire de gestion des matériaux et des eaux de process.

Au vu des impacts potentiels énumérés ci-dessus, des mesures ont été envisagées en cohérence avec l'environnement industriel du site, afin de les éviter au maximum, dans la mesure du possible, ou de les réduire. Afin de garantir une maîtrise des impacts résiduels, des mesures de suivi sont également prévues, notamment concernant le bruit, les poussières et la gestion des eaux du site (contrôle). Cela permettra de détecter les éventuelles anomalies et d'engager des actions pour remédier à la situation. Ainsi, une évaluation environnementale du projet ne semble pas nécessaire et la procédure pourrait être simplifiée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Récapitulatif du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

V. M. J. P. A. D. H.

le,

06 Juin 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus